

REGLEMENT DU JEU ELLE&VIRE
« GOURMANDE & LEGERE »
02/05/2022 au 12/08/2022

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société ELVIR, au capital social de 19 447 799,60 € euros, dont le siège social est situé – 2 rue Route Neuve – 50890 CONDE SUR VIRE, immatriculée au RCS de Coutances sous le numéro 389 297 664 (ci-après « la Société Organisatrice »), organise en France Métropolitaine, dans les magasins participants, un jeu avec obligation d'achat intitulé « Gourmande & Légère » (ci-après « le Jeu ») du 02/05/2022 (8h00) au 12/08/2022 (23h59) (ci-après « la Durée du Jeu »). Les modalités de participation au Jeu et les modalités de désignation des gagnants sont décrites dans le présent règlement (ci-après « le Règlement »). Le Jeu est accessible via l'url suivante : www.elle-et-vire.com (ci-après « le Site »).

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure, résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice et des sociétés liées aux enseignes participantes, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe. Toute participation au Jeu doit obligatoirement respecter les dispositions du Règlement.

Pour participer, il est nécessaire d'avoir acheté pendant la durée du Jeu **1 produit de la gamme Légère Elle & Vire** porteur de l'offre parmi les références suivantes : **Crème semi-épaisse légère 18% 3 x 20 cl UHT, Crème légère de Condé-sur-Vire 3 x 20 cl UHT, Crème fluide légère de Normandie 3 x 20 cl UHT, Crème fluide légère de Normandie 1L UHT, Crème fluide légère BIO bouteilles 2x25cl, Semi-épaisse si légère 4% 3 x 20 cl UHT, Fluide & légère 4% 3 x 20 cl UHT, Crème fleurette légère 33 cl, Crème de Normandie épaisse légère Poche 33cl, Crème épaisse légère BIO Poche 33cl, Sans Lactose épaisse Poche 33 cl** - et de conserver le sticker on pack (ci-après « le Sticker ») sur lequel est inscrit un code unique. Pour jouer, il est nécessaire d'avoir un accès Internet personnel et de disposer d'une adresse email.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure tout participant ne respectant pas l'équité du Jeu.

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du Règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur internet (étiquette, charte de bonnes conduites...), ainsi que des lois et règlements en vigueur en France Métropolitaine.

Il est rappelé que la participation est strictement nominative et un participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes, avec plusieurs adresses emails et ce, quel que soit le nombre d'adresses électroniques dont il dispose ou pour le compte d'autres participants.

Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte.

ARTICLE 3 : ANNONCE DU JEU

Le Jeu est porté à la connaissance du public via des éléments publicitaires disposés dans les magasins participants et sur les packs des produits Elle & Vire porteurs de l'offre, dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au Jeu se fait exclusivement par voie électronique via le Site.

Le participant devra :

1. Acheter **un des produits cités à l'article 2 de la gamme Légère Elle & Vire** porteur de l'offre dans un magasin participant pendant la Durée du Jeu.
2. Se rendre sur le Site pendant la Durée du Jeu muni du Sticker sur lequel est inscrit un code unique justifiant de l'achat **d'un des produits cités à l'article 2 de la gamme Légère Elle & Vire.**
3. Compléter le formulaire de participation en ligne en remplissant les champs obligatoires suivants : civilité, nom, prénom, adresse postale complète, adresse e-mail, date de naissance.
4. Entrer le code unique du produit acheté et accepter le Règlement.
5. Participer en cliquant sur « Je participe ».

L'inscription au Jeu est automatique après validation des étapes précédentes.

Le nombre de participations (caractérisé par les mêmes noms et/ou même adresse postale et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP) est limité à 10 participations maximum par mois et par foyer. La Société Organisatrice se réserve le droit de disqualifier, à tout moment et sans préavis, les participants se livrant à toute manœuvre frauduleuse ou destinée à contourner les stipulations du Règlement.

La Société Organisatrice se réserve le droit de vérifier que sont réunies les conditions de participation au Jeu. Les personnes ne remplissant pas ces conditions ou refusant de fournir la preuve de leur admissibilité seront automatiquement exclues du Jeu et ne pourront réclamer aucune dotation.

Il est précisé que toute participation avec des informations manquantes, fausses, incomplètes et illisibles ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 5 : MODE DE DESIGNATION DES GAGNANTS

Les dotations principales sont attribuées selon une mécanique d'instant gagnants dits "ouverts". Un instant gagnant est défini par une date, heure, minute, seconde précise. A ce moment précis une dotation est mise en jeu. Si un des participants joue au même moment que l'un des instants gagnants, il gagne la dotation ; si aucun participant ne joue lors de cet instant gagnant, le premier participant qui joue après l'instant gagnant gagne la dotation. A cet effet, 100 instants gagnants seront proposés pendant la Durée du Jeu.

Dans le cas où plusieurs participants découvrent un instant gagnant au même moment, seule la première connexion enregistrée sur le serveur sera considérée comme étant gagnante.

Les instants gagnants sont prédéterminés de façon aléatoire pour toute la Durée du Jeu et sont déposés chez l'huissier dépositaire du présent Règlement.

Les gagnants des dotations principales seront contactés par courrier électronique aux adresses indiquées dans le formulaire d'inscription pour leur confirmer leur gain dans un délai de 8 jours suivant l'instant gagnant.

ARTICLE 6 : DESCRIPTION ET REMISE DES DOTATIONS

6.1 Description :

100 dotations principales sont à gagner pendant toute la Durée du Jeu selon une mécanique d'instants gagnants soit :

- **100 cocottes en fonte de fabrication française, ronde, de diamètre 24 cm, 3.8L, couleur cerise d'une valeur commerciale indicative de 239€ TTC ;**

Les participants n'ayant pas gagné l'une des dotations principales se verront attribuer :

- **Un webcoupon téléchargeable d'une valeur de 0,80 € à valoir sur l'achat ultérieur simultané de 2 produits de la gamme Légère Elle & Vire.** Il est mis en jeu autant de webcoupons que de packs porteurs.

La valeur indiquée pour chaque lot correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du Règlement. Elle est donnée à titre indicatif et est susceptible de subir des variations.

L'ensemble des visuels et photos présentés sur les différents supports de communication sont non contractuels et pourront donc faire l'objet de différence avec la réalité.

6.2 Remise des dotations :

A la suite du processus de participation décrit à l'article 4, les gagnants des cocottes recevront leur lot dans un délai de six à huit semaines à compter de la fin du Jeu à l'adresse postale renseignée dans leur formulaire de participation.

Pour les autres Participants, un webcoupon d'une valeur commerciale unitaire de 0,80 € leur sera envoyé à leur adresse email et devra être imprimé pour être utilisé sur un prochain achat simultané de deux produits de la gamme Légère Elle&Vire.

Les dotations sont nominatives, non cessibles et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation, ni demande de remboursement ou de reprise, ni d'aucune contrepartie financière ou de quelque nature que ce soit.

Les lots mis en jeu ne pourront en aucun cas être échangés contre d'autres lots ou contre de l'argent à la demande du gagnant. La Société Organisatrice se réserve toutefois le droit de remplacer les lots par des lots de même valeur et de caractéristiques proches si les circonstances l'exigent.

Toute participation incomplète, illisible, falsifiée, comportant des coordonnées erronées ou ne respectant pas les dispositions du Règlement sera considérée comme nulle, et ne pourra donc donner lieu à la délivrance du lot.

En cas de retour courrier pour tout motif (par exemple : adresse inconnue, NPAI), la Société Organisatrice pourra librement disposer du lot concerné.

La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait d'une erreur d'acheminement des courriers, ou des lots, de la perte de ceux-ci lors de leur expédition, de leur non réception ou de leur détérioration.

Sans préjudice de toute action judiciaire et de sa faculté d'annulation de l'inscription du participant, la Société Organisatrice se réserve le droit de ne pas faire parvenir un quelconque lot ou gain au gagnant si celui-ci :

- a fourni des coordonnées fausses ou erronées lors de l'inscription,

- s'il a participé avec plusieurs comptes ou en usurpant l'identité d'un tiers,
- s'il a par n'importe quel moyen, réussi à fausser le résultat du Jeu.

ARTICLE 7 : RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

La Société Organisatrice ne saurait encourir une quelconque responsabilité si elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas de problèmes de livraison des dotations. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet. La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations de réseau empêchant un participant de participer au Jeu. Chaque participant au Jeu accepte et s'engage à supporter seul tout dommage ou toute perte occasionnés ou subis par lui du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation. La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir à l'occasion de la jouissance des lots attribués.

La Société Organisatrice ne saurait également être tenue pour responsable si les formulaires d'inscription renseignés par les participants ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ou de suspendre le Jeu en cas de fraude ou dans tous les cas où, pour quelque raison que ce soit, le système informatique attribuerait des dotations non prévues au Règlement. Dans ces cas les messages ayant informé les participants d'un gain seraient considérés comme nuls et nonavenus. En aucun cas, le nombre de dotations ne pourra excéder celui prévu au Règlement.

ARTICLE 8 : COLLECTE ET COMMUNICATION DE DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations à caractère personnel, et notamment celles à caractère nominatif, communiquées par les participants, feront l'objet d'un traitement informatique sous la responsabilité de la Société Organisatrice et de son responsable du traitement. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du Jeu. Les conditions dans lesquelles les données personnelles seront protégées sont détaillées ci-dessous.

8.1 PREAMBULE

Toutes les données personnelles que la Société Organisatrice obtient dans le cadre du Jeu seront stockées dans un ou plusieurs fichiers en tenant compte de la législation en vigueur en France (loi n° 2018-493 du 20 juillet 2018 relative à la protection des données personnelles) et le Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques en lien avec le traitement des données à caractère personnel et concernant la libre circulation de ces données, l'ensemble de cette réglementation étant ci-après dénommé "RGPD".

Les données personnelles sont traitées pour pouvoir informer les participants de manière efficace sur le déroulement du Jeu. Chaque participant dispose, conformément au RGPD, d'un droit d'information, de consultation, d'accès, de correction, d'opposition, d'un droit à l'oubli, d'un droit de transférabilité des données et d'un droit d'opposition au profilage et au traitement automatique.

Les participants peuvent exercer ces droits par email à donneespersonnelles@elvir.fr, par demande écrite adressée à :

Société ELVIR
Jeu « Gourmande & Légère »
2 route Neuve
50890 Condé-sur-Vire

Le délégué à la protection des données peut être contacté à l'adresse suivante : dpo@savencia.com

8.2 EXECUTION DU JEU

Pour pouvoir participer, le participant doit suivre la procédure indiquée dans le Règlement et envoyer les informations demandées dans le formulaire de participation.

Lorsqu'une personne valide sa participation au Jeu, la Société Organisatrice et/ou ses prestataires de service et sous-traitants collectent et traitent les données personnelles des participants uniquement dans le but légitime d'administration et d'exécution du Jeu. Tout est mis en œuvre pour protéger la vie privée et garantir une sécurité maximale quant à la protection des données personnelles.

8.3 QUELLES DONNEES PERSONNELLES SONT RECUEILLIES OU TRAITEES LORS DE LA PARTICIPATION AU JEU ?

La Société Organisatrice recueille et traite les données personnelles que le participant saisit dans le formulaire de participation en ligne. Les données personnelles collectées pourront être les suivantes :

- Pour la participation au Jeu :
 - La civilité
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
- En cas de réclamation :
 - Le nom
 - Le prénom
 - L'e-mail
 - La date de naissance
 - L'adresse complète (numéro, rue, complément d'adresse, CP et ville)
 - La pièce d'identité (en cas de contrôle de la conformité de participation)

La Société Organisatrice ne collecte et ne traite aucune donnée sensible sur les participants (à savoir aucune donnée permettant de déduire l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, les données d'affiliation à un syndicat, les données relatives à la santé ou à l'orientation sexuelle). Il est dès lors demandé aux participants de ne pas saisir de telles données lors de la participation au Jeu. Si des données sensibles sont tout de même fournies, le participant accepte que ces données soient traitées conformément aux conditions décrites dans le Règlement.

Enfin il est rappelé que les données dont la communication est obligatoire sont clairement identifiées. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du Jeu sont réputées renoncer à leur participation.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice afin de mieux les servir et de les informer de leur nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

8.4 POURQUOI LES DONNEES PERSONNELLES SONT COLLECTEES LORS DE LA PARTICIPATION ?

Les données personnelles que les participants au Jeu transmettent sont nécessaires pour permettre le bon déroulement responsable, légitime et efficace du Jeu. Elles sont traitées uniquement pour les besoins suivants :

- Gestion des inscriptions et détermination des gagnants
- Confirmation de gain après vérification des preuves d'achat
- Gestion de l'attribution des lots et leur acheminement
- Prise de contact avec un participant dans le cadre du Jeu
- Gestion des réclamations et des contestations
- Détection et lutte contre la fraude
- Réalisation de statistiques à des fins marketing

8.5 QUELLES SONT LES CONDITIONS DU CONSENTEMENT ?

En participant au Jeu, les participants acceptent d'adhérer en totalité et en pleine conscience au Règlement et autorisent ainsi explicitement la Société Organisatrice à traiter les données personnelles qu'ils ont fournies conformément aux conditions du Règlement et aux règles en vigueur en France régies par le RGPD dans le but légitime du Jeu.

Par ailleurs, les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser pendant une durée qui n'excèdera pas douze mois, leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message ou manifestation publicitaire ou promotionnelle lié au Jeu, sur tout support et tout média, sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que ceux nés de l'attribution du lot gagné.

Le participant exprime son consentement à la collecte et au traitement de ses données à caractère personnel en cochant la case correspondant lors de son inscription au Jeu.

Si le participant refuse la collecte et le traitement de ses données à caractère personnel, il est informé qu'il ne pourra pas valider sa participation au Jeu, en particulier, en cas de gain d'un lot, il ne pourra pas le recevoir.

En cas de difficultés en lien avec la gestion des données personnelles dans le cadre du Jeu, le participant peut adresser une réclamation auprès de la CNIL – 3, place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

8.6 COMMENT SERONT TRAITEES LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES DANS LE CADRE DU JEU ?

Seul le responsable du traitement, les prestataires de service et les sous-traitants ont accès aux données à caractère personnel du participant pour les seuls besoins du Jeu. Le participant est informé que le responsable du traitement, tel que décrit par le RGPD, transmettra les données personnelles aux prestataires de service et aux sous-traitants désignés qui effectueront les traitements nécessaires dans le cadre du Jeu au nom et pour le compte de la Société Organisatrice.

Le participant est informé que la Société Organisatrice pourra être amenée à confier le traitement des données aux partenaires suivants :

- Agence 5^{ème} Etage, 2/4 boulevard Jean Jaurès, 45000 Orléans : pour la gestion partielle ou complète du Jeu
- LP Gestion, 16 rue de la Mouchetière, 45140 Ingré : pour la gestion logistique et l'expédition des dotations
- L'étude SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne, 45000 Orléans : pour l'administration juridique du Jeu

Les participants acceptent en conséquence que les données à caractère personnel qu'ils ont fournies soient transmises aux prestataires et sous-traitants ci-dessus pour le traitement des données dans le cadre du Jeu. Les sociétés intervenantes en tout ou partie dans l'organisation du Jeu adoptent des mesures de sécurité suffisantes lors du transfert et du traitement des données à caractère personnel du participant afin d'éviter toute publication ou tout accès aux données transférées non autorisé.

8.7 QUELLE EST LA DUREE DE CONSERVATION DES DONNEES PERSONNELLES ?

Les données personnelles du participant obtenues dans le cadre du Jeu seront stockées par les prestataires et sous-traitants pendant toute la Durée du Jeu. A la fin du Jeu, l'ensemble des données seront détruites par les sous-traitants et prestataires, seule la Société Organisatrice se réserve le droit de conserver pour une durée de 3 ans à compter de la fin du Jeu, l'ensemble des données récoltées dans le cadre du Jeu afin de conserver la preuve de la participation, l'identification des gagnants et l'envoi des dotations.

À l'échéance de la période mentionnée ci-dessus, les données du participant sont entièrement supprimées du système de la Société Organisatrice sans qu'aucune copie ne soit gardée par le responsable du traitement, le ou les sous-traitants et ses partenaires, sous réserve des données personnelles dont la conservation aura été expressément acceptée par le participant.

Article 9 : ACCEPTATION & DEPOT DU REGLEMENT

Le participant reconnaît que le simple fait de participer entraîne l'acceptation pleine entière et sans réserve du Règlement déposé chez la SELARL LEGAHUIS CONSEILS, 5 rue de la Lionne à ORLEANS (45000) et consultable sur le Site pendant toute la durée du Jeu.

Il peut être également obtenu sur simple demande, au plus tard le 26/08/2022, au format PDF par mail à l'adresse suivante : contact@cinquieme-etage.fr, en précisant dans l'objet du mail « Jeu Elle&Vire – Gourmande & Légère ».

ARTICLE 10 : LITIGES

Le Règlement est exclusivement soumis à la loi française.

Extrait de règlement

Jeu avec obligation d'achat, organisé par ELVIR RCS Coutances 389 297 664, du 02/05/2022 au 12/08/2022.

Pour participer, il suffit d'acheter un produit porteur de l'offre, de se connecter sur le site www.elle-et-vire.com puis de suivre les instructions. 100 cocottes de fabrication française et des webcoupons sont à gagner via des instants gagnants. 10 participations maximum par mois et par foyer (même nom, même adresse et/ou même adresse électronique et/ou même adresse IP). Modalités et règlement disponibles sur www.elle-et-vire.com.